



Sorl'Info

Bulletin municipal
de Saint-Sorlin-de-Morestel
Mars 2025

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois,

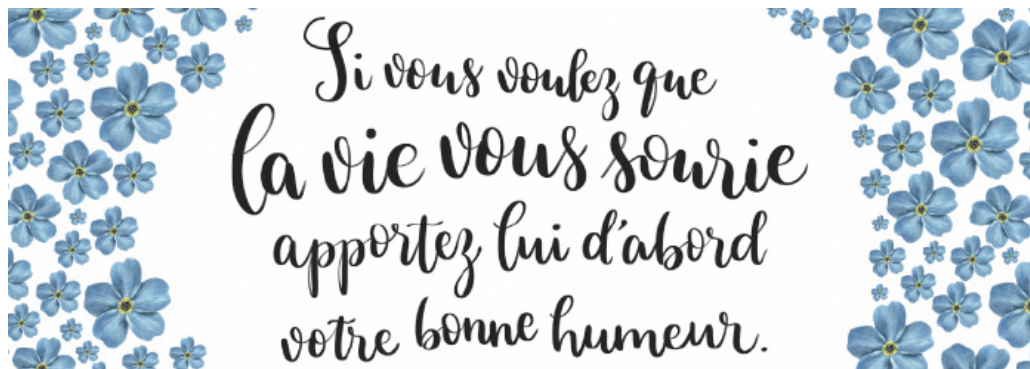
Le printemps est arrivé, et nous voyons les beaux jours s'annoncer. La vie semble toujours plus douce sous le soleil... Nous sortons de notre hibernation dans nos maisons et voilà les idées qui fusent ! Travaux, jardinage, fête...!

Alors comme tous les ans... Pensons à nos voisins et à la nature qui nous entoure pour que tous ces projets aboutissent dans la bonne humeur.

- ✓ Bruits, odeurs, déchets - tout se passe mieux quand on anticipe et qu'on prévient !
- ✓ Feux, vitesse - la réglementation n'est pas là pour nous contraindre, mais pour nous permettre de continuer à apprécier le calme privilégié de notre village...

Ne pestons pas contre les traditionnels rappels du printemps, cultivons plutôt l'art de vivre ensemble avec le sourire, en plus de prendre soin de nos potagers !

Nicole GENIN



- Une proposition de vente de parcelles a été faite pour agrandir la zone de l'ENS de Valencey, soit 5 438 m² pour 3 000 euros. Le Département prend en charge 93.6 % de cette dépense.
- Création d'un poste d'agent technique à plein temps : il assurera tous les travaux du service technique espaces verts et entretien des bâtiments communaux.
- Certains chemins ruraux seront labellisés par le Département via le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée. Certains habitants ont reçu une convention à signer, que nous devons faire suivre au Département. Merci aux retardataires de bien vouloir les rapporter en mairie.
- La Communauté de Communes a envoyé aux 47 communes un catalogue d'offres de prestations de services, dans le cadre du schéma de mutualisation adopté pour la période 2025/2029. Il a été décidé d'adhérer au service commun de lutte contre les espèces invasives. Le coût annuel sera de 416 euros annuels.
- Projet d'acquisition d'une partie de la parcelle jouxtant le site de la Salle Gilet, pour une surface de 1 800 m² proposé au prix de 1.00 le m². À rajouter les frais de notaire et de bornage.
- Une pétition des parents d'élèves relative à la sécurité routière Route de l'Eglise a été transmise aux conseillers municipaux. Il est rappelé qu'un parking avec accès piéton sécurisé menant à l'école est mis à disposition des parents d'élèves. Il est bien entendu possible de se garer sur le parking de la mairie et le long de la Route de l'Eglise, mais en assumant ses responsabilités quant à la circulation routière.
- Le dossier mené par la compétence GEMAPI de la Communauté de Communes prend un an environ de retard, une étude environnementale étant requise par la Police de l'Eau.
- Concernant le projet d'aménagement immobilier terrain Orcel/propriété Rabatel, la note méthodologique proposée par le bureau d'études, ainsi que le tarif, ont été approuvés. Le coût sera de 22 250 euros HT, pris à 50 % par EPORA et 50 % par la commune.
- Chemin du Gros Châtaignier : les riverains sont venus nombreux à la réunion d'information du 12 mars. La proposition du bureau d'études a été validée. Pour ce dossier, des subventions ont été demandées. La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné nous a octroyé une aide de 42 365 euros. Nous attendons la notification d'attribution du Département qui officialiserait sa promesse d'octroi de 40 000 euros. Enfin l'Etat, via sa Dotation d'Équipement aux Territoires, nous laisse finalement espérer une aide. Notre dossier doit prochainement être présenté devant la commission d'octroi des subventions. Ces détails administratifs réglés, nous pourrions lancer l'appel d'offre.

- Deux propositions de devis pour le fauchage et l'élagage des chemins communaux et bords de route en agglomération ont été étudiés. Cette année, ce sera Monsieur Gaëtan Patricot qui assurera ce travail.
- Le projet du budget communal 2025 a été présenté et commenté. Nos travaux d'investissement sont suspendus au versement des subventions obtenues pour les travaux de la mairie et de la Salle des Fêtes, ainsi qu'au versement de la restitution de la TVA. Les recettes provenant des dotations territoriales étant difficiles à estimer, notre budget sera très sobre et exigeant, parfois frustrant. Nous vous le présenterons lorsqu'il aura été voté le 14 avril prochain.

VIE DU VILLAGE

Pré-inscription en mairie au plus vite !



Les enfants nés en 2022 (avant le 1er janvier 2023) feront leur rentrée en petite section en septembre prochain.

Venez dès aujourd'hui inscrire votre enfant sur présentation des pièces suivantes :

Le livret de famille + un justificatif de domicile + le carnet de santé de l'enfant ou une attestation de vaccination du médecin traitant.

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, retirez à l'accueil de votre mairie le formulaire de préinscription ou téléchargez-le sur notre site internet <https://saint-sorlin-de-morestel.fr/fr/>.



Fermeture de la route du Supey la journée du 9 avril 2025

Enedis intervient pour des opérations de maintenance sur le réseau aérien 2000 volts, ce qui impose cette fermeture à la circulation toute la journée.

Plusieurs **incivilités** nous sont rapportées depuis quelques temps. Aussi, pour préserver la tranquillité et la sécurité de tous, **il est important de signaler systématiquement ces faits en gendarmerie (04 74 80 00 17).**

De même, si vous êtes témoins, sans forcément en être victime, de faits vous semblant anormaux, nous vous remercions d'appeler sans délai la gendarmerie.





Malgré le temps qui n'était pas très favorable, un **GRAND MERCI** à toutes les bonnes volontés qui ont contribuées au ramassage de tous les déchets jonchant nos routes et nos chemins le samedi 15 mars 2025.

Et **merci aussi** à toutes les personnes qui ont ce réflexe lors de leurs promenades. Nous refferons appel à vous cet automne afin d'éviter l'accumulation de ces incivilités.

VIVRE ENSEMBLE



Vrai/faux sur nos déchets : **Aurez-vous tout juste ?**

➤ **Je dois laver mes emballages avant de le mettre dans le bac jaune : FAUX.**

Pourquoi gaspiller de l'eau potable ? Les emballages triés seront lavés lors du processus de recyclage.

Il suffit, simplement que l'emballage soit bien vidé. Dans des cas particuliers, telle que la boîte de raviolis, on peut toujours utiliser la dernière eau de vaisselle pour un rinçage rapide et ainsi éviter de souiller le contenu du bac.

➤ **Je casse un verre d'eau, je l'apporte à la colonne à verre : FAUX.**

Tous les objets en verre n'ont pas la même composition chimique, même si on ne peut pas le voir à l'œil nu. Seul le verre d'emballage doit être placé dans les colonnes à verre : bouteilles, bocaux, pots.

Ne mettez ni vaisselle en verre, ni ampoules, ni vitre, ni céramique, ni porcelaine...

➤ **Les seringues doivent être enfermées dans une bouteille en plastique avant d'être jetées avec les ordures ménagères : FAUX.**

Il existe maintenant une solution pour les particuliers en auto-traitement.

La borne DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) est accessible aux usagers.

➤ Les bouteilles d'huile végétale se recyclent : VRAI.

Les consignes évoluent, aujourd'hui il est techniquement possible de recycler les bouteilles et flacons en plastique ayant contenu un corps gras : huile, vinaigrette, mayonnaise...

➤ Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique : VRAI.

Les bouchons seront recyclés, à condition qu'ils soient vissés sur les bouteilles. Vous pouvez également retirer les bouchons et les donner sélectivement à une association caritative, qui les revendra elle-même au recycleur.

A Saint Sorlin de Morestel on les récupère pour Handi'chiens (à l'école et sous le préau de la mairie)

➤ Je jette les cartons qui ont servi à mon déménagement dans le bac jaune : FAUX.

Les cartons collectés dans le bac jaune vont passer sur une chaîne de tri en partie mécanisée. Les petits cartons (boîte de céréales, suremballage de pots de yaourt, paquet de lessive, etc.) vont être triés, en revanche les grands cartons vont bloquer les machines.

Apportez-les de préférence en déchetterie, ou découpez-les avant de les déposer dans le bac jaune.

A Saint Sorlin de Morestel : un point d'apport carton est situé près du cimetière.

➤ Pour gagner de la place dans mon bac, je peux imbriquer les emballages les uns dans les autres : FAUX.

Au cours de la collecte, les emballages sont compressés dans la benne. Les emballages imbriqués ne pourront plus être désolidarisés, empêchant leur recyclage.

➤ Je jette mes briques de soupe dans le bac jaune (tri sélectif) : VRAI.

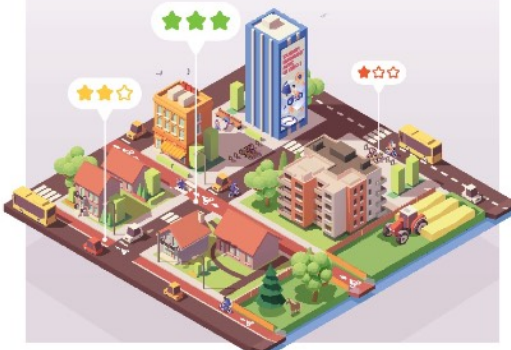
Les briques alimentaires sont composées de 3 matériaux : carton, plastique, aluminium. Mettez-les dans le bac jaune, elles seront transformées en essuie-tout ou en papier cadeau !

- Je peux reconnaître un emballage recyclable grâce au Point Vert (double flèche) : FAUX.

Une entreprise appose le Point Vert sur un emballage lorsqu'elle participe financièrement au programme français de valorisation des emballages ménagers. Cela ne veut pas forcément dire que l'emballage sera recyclé !

- En compostant mes déchets organiques, je réduis le poids de ma poubelle de 30% : VRAI.

En bac, en tas, ou même dans un lombricomposteur en appartement... le compostage est accessible à tout le monde !



Baromètre vélo 2025 avec  <https://mobilités-douces.fr/>

Avec votre avis, votre commune change de niveau !

début 28/02 à fin 02/06
barometre-velo.fr



Répondez à la grande enquête citoyenne sur le vélo !

DATE LIMITE
2 JUIN



Aménagements cyclables, stationnements vélo, sécurité routière, éducation à la mobilité. Donnez votre avis sur la place du vélo dans votre quotidien.

Baromètre vélo 2025

début 28/02
fin 02/06

-  Un rapide questionnaire – 10 min.
-  Des résultats disponibles dès septembre 2025
-  Un outil pour que votre commune améliore les conditions de déplacement
-  Aucun traitement commercial de vos données.

PARTAGEZ VOTRE AVIS SUR
barometre-velo.fr

CONTACTEZ UNE ASSOCIATION VÉLO
fub.fr/membres
ou <https://mobilités-douces.fr/>

PORTÉ PAR



SOUTENU PAR



Jusqu'au 25 mai 2025, les comités de bassin consultent le grand public sur les enjeux de l'eau et des risques d'inondation pour les années 2028-2033.

Cette consultation est ouverte à tous les habitants des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse.

Tous les avis seront pris en compte pour actualiser les politiques de l'eau et de prévention des inondations.

Pour le bassin Rhône-Méditerranée :

<https://sondage.eaurmc.fr/323361?lang=fr>



Pourquoi rechercher votre avis ?

Le changement climatique, les sécheresses, les inondations, la qualité de l'eau et ses effets sur notre santé, le déclin de la biodiversité... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous.

Pour répondre à ces défis, des politiques publiques sont mises en œuvre. Si elles s'inscrivent dans un cadre national et européen, elles doivent aussi répondre aux préoccupations grandissantes des citoyens.

Qui peut participer et comment ?

Tous les habitants du bassin Rhône-Méditerranée.

Donnez votre avis en ligne en scannant ce QR Code :

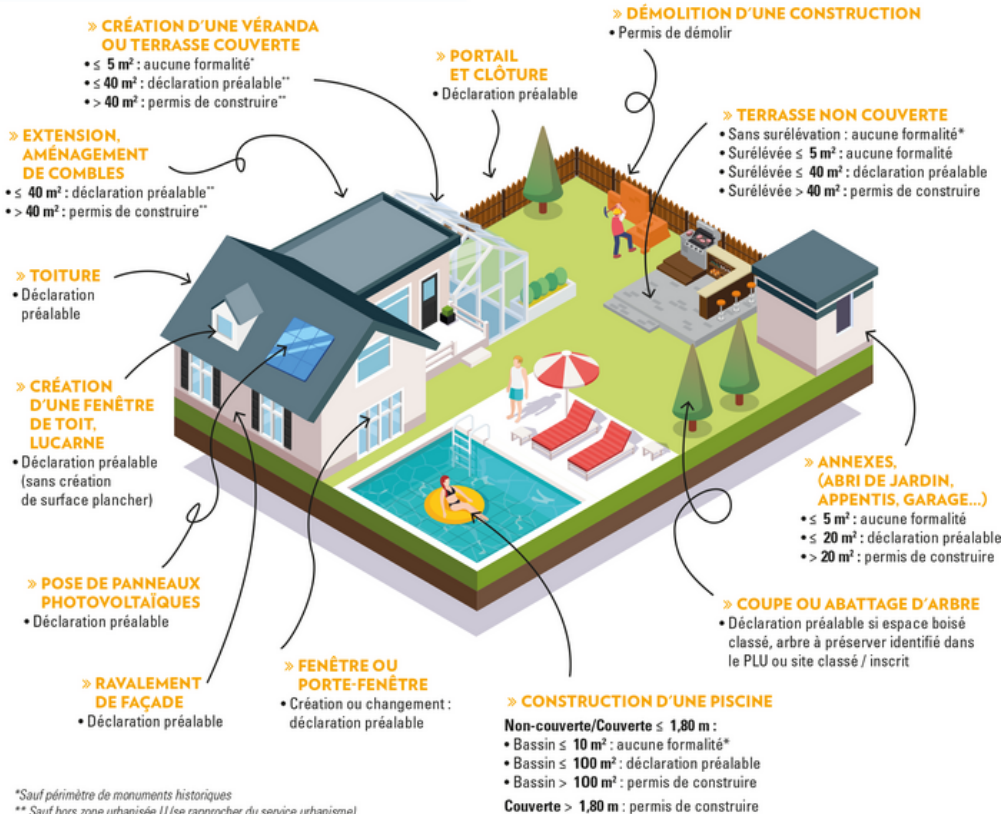
Ou à cette adresse :

www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultations-en-cours



Vous envisagez des travaux extérieurs ? Voici un mémo des bonnes pratiques et pour toute question, contactez le secrétariat de la mairie qui répondra de façon personnalisée à vos questions.

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



*Sauf périmètre de monuments historiques

** Sauf hors zone urbanisée U (se rapprocher du service urbanisme)

ARRÊTONS de BRÛLER des DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

Mieux respirer c'est cela l'idée !



Les déchets verts qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes ou du débroussaillage et du fauchage de végétaux de vos jardins et espaces verts.

Particularités pour les déchets agricoles et la gestion forestière :

- Le brûlage des végétaux agricoles n'est pas strictement interdit pour les agriculteurs mais le brûlage des pailles et d'autres résidus issus des oléagineux, protéagineux et céréales (sauf le riz) est interdit pour ceux qui perçoivent des aides. Seul le préfet peut autoriser le brûlage à *titre exceptionnel* pour des motifs agronomiques ou sanitaires.
- Dans le cas de l'écobuage qui consiste à brûler les végétaux sur pied pas d'interdiction formelle sauf en cas d'épisode de pollution atmosphérique et selon les niveaux d'alerte sécheresse car cette pratique est fortement émettrice de particules fines. Les pratiques d'élimination des déchets verts agricoles par brûlage doivent néanmoins être évitées au maximum et un recours aux pratiques alternatives doit être privilégié.
- Au titre du code forestier, la gestion intègre l'élimination par incinération ou brûlage dirigé d'une partie des végétaux faisant l'objet d'interventions forestières : telles que coupes forestières après une tempête, végétaux infectés ou travaux de prévention des incendies.

Ce type de brûlage peut être autorisé dans certaines conditions qui sont spécifiques à chaque département de la région.

Les effets sur votre santé...

De nombreuses pathologies sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon. (Source : Santé Publique France).

Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une préoccupation en matière de prévention des incendies.

Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribue aussi au dérèglement climatique.

Le CADRE REGLEMENTAIRE :

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1 du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné que vous pouvez consulter sur les sites Internet des préfectures. Vous pouvez consulter l'arrêté Préfectoral de l'Isère N°2013-322-0020 sur le site Internet de la commune.

Les sanctions ont été renforcées, les contrevenants s'exposent à une amende pouvant atteindre un montant de 750 €.

Et enfin, vos déchets verts sont des ressources, comme nous vous l'avons détaillé dans nos précédents sorl'info ! Une fois qu'on a testé, c'est adopté !

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20231129-brulageairlibre-particuliers-web.pdf>

- En compostant
- En broyant
- En pratiquant le paillage et le mulching.

En dernier lieu, déposez vos déchets en déchèterie :

À Passins - 784 Chemin de la Déchèterie : 04 74 80 10 14 ou <https://syclum.fr>

LA PLACE DES ASSOCIATIONS



Le Club Diamant fêtera dignement avec ses adhérents l'arrivée de Pâques, le mercredi 16 avril à 14h avec son plein de surprises.

La présidente Nicole Gleize.



Quel succès pour une première ! En effet, la première randonnée nocturne organisée par Saint-Sorlin en Fête a fait un carton.

Pas moins de 124 personnes s'étaient inscrites. Nous avons dû refuser du monde... ! Malheureusement, la météo nous a joué un mauvais tour puisque la pluie s'est invitée avant le départ de la marche. Malgré cela, 100 courageux, petits et grands, ont bravé le mauvais temps pour arpenter le tracé de la randonnée.

Dans l'eau, dans la boue, sur des chemins glissants, rien ne les a fait renoncer !

Ils ont pu se restaurer avec la collation préparée par les membres de l'association.

Une bonne soupe de courge bien chaude, de la charcuterie, du fromage, des fruits et bien sûr un excellent vin chaud ont réconforté les marcheurs à mi-parcours.

Tous sans exception ont apprécié ce moment convivial.

Monsieur Bauvin a profité de cet intermède pour faire un petit exposé sur les Aripes car bon nombre de personnes ignoraient l'existence de ces bestioles et ne savaient pas à quoi elles ressemblaient.

Jacques quant à lui est revenu sur l'histoire du moulin de Valençay.

Le chemin du retour a été modifié en raison du mauvais état de la piste dégradée par la pluie.

De l'avis général des participants, cette randonnée est à reconduire. À suivre donc ...

Une mention particulière aux bénévoles de l'association qui ont préparé le point de ravitaillement dans des conditions peu favorables.

Gilles Patricot Président de Saint-Sorlin en fête

Saint-Sorlin de Morestel teste

son premier



Assistance informatique et téléphonie – Petit électroménager
Couture – Jardinage/Espaces Verts – Matériel « transportable »

SAMEDI 12 AVRIL

en salle
du
caveau

Entrée
libre

entre
14h00
et 17h00

NE JETONS PLUS!
Réparons ensemble

Pour un temps convivial
entre bénévoles-conseillers
et apprentis-réparateurs

Renseignements sur www.saint-sorlin-de-morestel.fr



Le bureau d'accueil de la mairie
sera fermé exceptionnellement le **MERCREDI 16 AVRIL 2025**.

Place du 8 Mai 38510 St-Sorlin de M.

04 74 80 12 31

secretariatssm@gmail.com

www.saint-sorlin-de-morestel.fr

Accueil

Mardi : 8h30/11h30 et 15h/19h

Mercredi : 8h30/11h30

Vendredi : 8h30/12h